

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	5

L'an 2022, le 16 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de La Besace s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOUIS Jean-Hugues, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/02/2022.

Vote
Aucun
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 2

Présents : M. LOUIS Jean-Hugues, Maire, Mmes : ANSELME Claude, GOURDON Laurence, PERCHERON Francine, MM : ADNET Max, LAMBIN Cédric, LAURENT Marc, MAROT Sébastien, SERRIER Eric

Absent(s) : Mme THIERY Catherine, M. PIOT Aymeric

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
SEDAN
Le : 17/02/2022
Et
Publication ou notification du :
17/02/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme ANSELME Claude

2022 -07 – PROJET EOLIEN LA GOHELIERE

Mrs ADNET Max et LAURENT Marc étant concernés par le projet, ont quitté la salle pour ne pas prendre part à cette délibération et au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un **avis favorable** (5 Pour et 2 Abstension) au **projet éolien de " la Gohélière"** présenté par la société NEOEN.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Maire
Jean-Hugues LOUIS

